

RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

**LE PROJET DE BUDGET 2023
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

TABLE DES MATIERES

I.	ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE	3
1	Clôture du compte administratif	3
A.	Compte de fonctionnement	4
B.	L'évolution du personnel	8
C.	Compte des investissements	9
D.	Financement des investissements	15
E.	Endettement net.....	16
F.	Chiffres clés - ratios	17
G.	Planification financière 2024 - 2027	18
2	Vote d'entrée en matière	20
A.	Discussion d'entrée en matière	20
B.	Vote d'entrée en matière	22
II.	COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS.....	22
1	Administration Générale & Finances.....	26
A.	Compte de fonctionnement	26
B.	Compte des investissements	26
2	Economie & tourisme.....	27
A.	Compte de fonctionnement	27
B.	Compte des investissements	27
3	Education & Culture.....	27
A.	Compte de fonctionnement	27
B.	Compte des investissements	27
4	Affaires sociales	30
A.	Compte de fonctionnement	30
B.	Compte des investissements	30
5	Sécurité publique.....	31
A.	Compte de fonctionnement	31
B.	Compte des investissements.....	31
6	Travaux publics & Environnement.....	31
A.	Compte de fonctionnement	31
B.	Compte des investissements	32
7	Bâtiments & Constructions	32
A.	Compte de fonctionnement	32
B.	Compte des investissements	33
8	Urbanisme & Mobilité.....	33
A.	Compte de fonctionnement	33
B.	Compte des investissements	34
9	Sport, Jeunesse & Loisirs.....	34
A.	Compte de fonctionnement	34
B.	Compte des investissements	34
III.	AMENDEMENTS.....	35
IV.	CONCLUSIONS	35
V.	VOTE FINAL.....	38

Madame la Présidente du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de Gestion a examiné le projet de budget 2023 de la Ville. Elle a siégé à 6 reprises pour préparer et établir son rapport. Il est prévu de siéger à 2 reprises pour l'étude des propositions d'amendements.

Dans le cadre de l'étude du présent budget, la Commission a également participé à la séance commune de présentation du Budget 2023 faite par M. Patrick Dondainaz le lundi 24 octobre 2022.

La Commission a accueilli :

- le mercredi 15 novembre 2022, M. Philippe Varone, Président de la Ville et M. Patrick Dondainaz, Chef du service Finances pour la séance des questions.

I. ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

1 Clôture du compte administratif

Préambule :

Selon l'agenda fixé par le Canton du Valais, les communes valaisannes devront publier leurs états financiers sur la base du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) défini par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances au plus tard à partir de l'exercice 2022. La ville de Sion a publié des comptes en conformité au MCH2 de manière anticipée, à savoir pour le compte au 31.12.2021.

Depuis 2021, les budgets sont établis en conformité avec le MCH2, ainsi les trois derniers exercices sont comparables.

A. Compte de fonctionnement

Les **charges** du compte de fonctionnement s'élèvent à **CHF 236'295'000**, dont CHF 20'461'000 d'amortissements comptables. Les **revenus** de fonctionnement s'élèvent à **CHF 236'485'000**.

Le budget 2023 présente un excédent de revenus de **CHF 190'000** contre un excédent de charges de **CHF 3'346'000** pour le budget 2022.

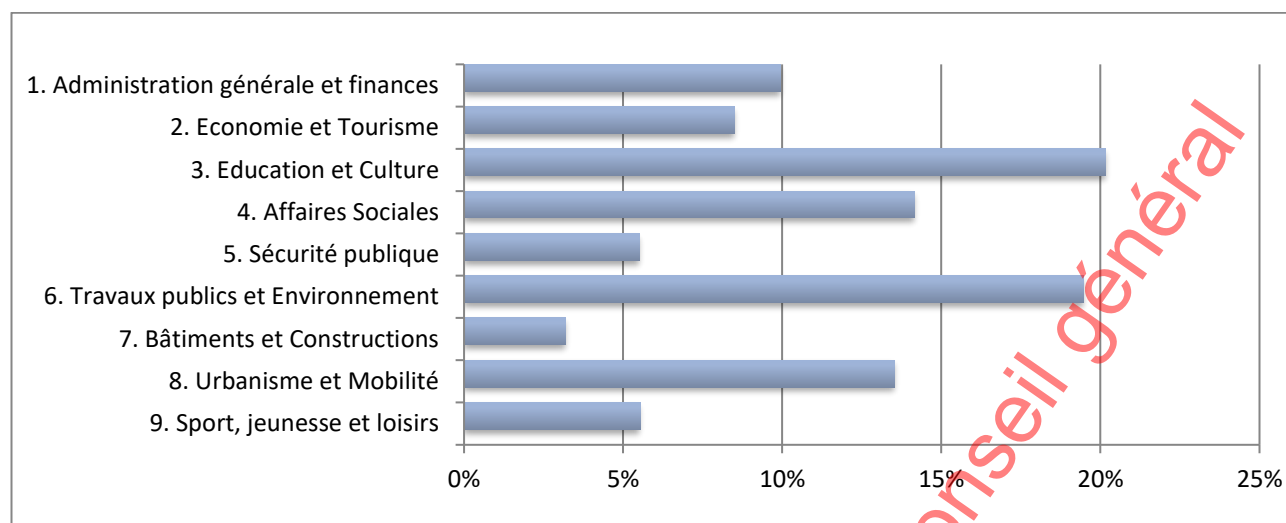
DIVISION GENERALE

Fonctionnement Récapitulatif	Compte - 2021	Budget - 2022	Budget - 2023	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	229 873 833,31	228 014 000,00	236 295 000,00	8 281 000,00	3,63	6 421 166,69	2,79
Revenus financiers	230 083 426,62	224 668 000,00	236 485 000,00	11 817 000,00	5,26	6 401 573,38	2,78
Résultat	209 593,31	-3 346 000	190 000,00	3 536 000,00	-105,68	-19 593,31	-9,35

Le budget de fonctionnement 2023 est marqué par les éléments suivants :

- L'estimation des recettes fiscales a été revue à la hausse. Pour 2023, les recettes fiscales sont estimées à CHF 121.85 mios, en augmentation de 5.48 mios par rapport au budget 2022.
- Un excellent résultat sur les investissements réalisés dans le domaine hydroélectrique, avec un bénéfice attendu de CHF 13.13 mios, en augmentation de CHF 5.8 mios par rapport à 2022. Ce dernier pourrait évoluer en fonction de la production effective et de l'évolution des prix.
- Le budget inclut une indexation des salaires de 2.5%, à savoir un montant de CHF 1.25 mios, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.
- Ce budget prévoit des nouvelles mesures destinées à soutenir la transition énergétique. Des améliorations du bilan thermique des bâtiments communaux, des investissements propres dans la production d'électricité renouvelable, des attributions de subventions aux particuliers et le renouvellement du parc automobile sont prévus pour un montant de CHF 4.4 mios.
- Une augmentation de CHF 0.6 mio pour l'Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE), expliquée par l'augmentation des places d'accueil ainsi que par une revalorisation des conditions salariales du personnel.
- Ce budget inclut également la création d'un service RH, la révision de la loi cantonale sur l'enseignement tertiaire, la cantonalisation des APEA et la mise en place du système Twins pour la gestion des biodéchets.

Ci-dessous, la répartition en % des charges par dicastère.



Les charges et revenus par dicastère du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

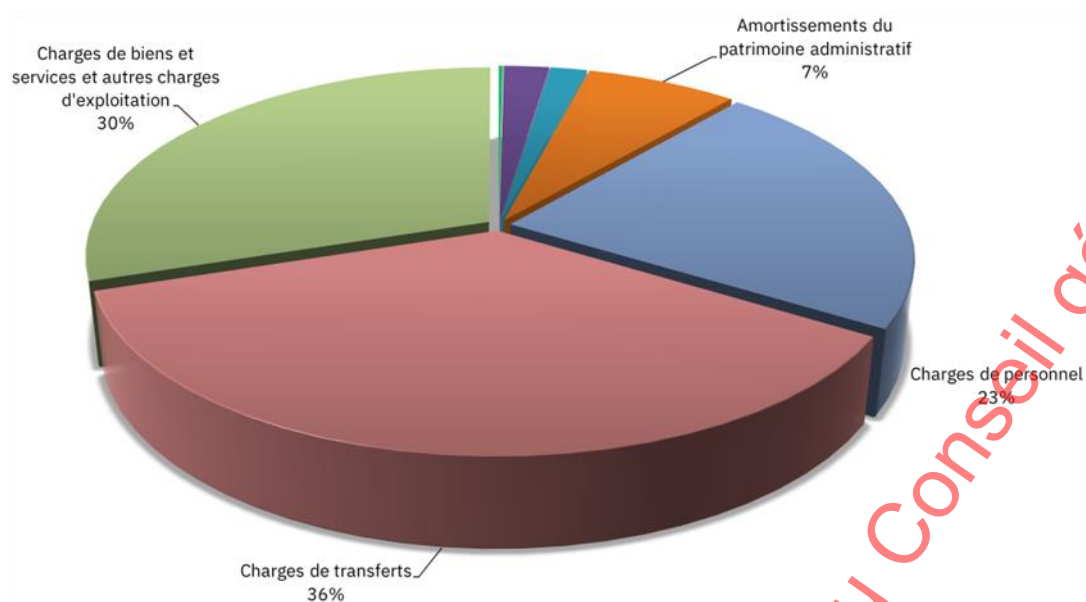
Charges	Compte - 2021		Budget - 2022		Budget - 2023		[A]	[B]
		%		%		%		
Dicastère		%		%		%		
1. Administration générale et finances	32 662 632,28	14,21	23 070 000	10,12	23 480 000	9,94	-28,11%	1,78%
2. Economie et Tourisme	16 213 775,04	7,05	17 666 000	7,75	20 091 000	8,50	23,91%	13,73%
3. Education et Culture	44 179 591,90	19,22	46 180 000	20,25	47 664 000	20,17	7,89%	3,21%
4. Affaires Sociales	31 772 507,88	13,82	32 771 000	14,37	33 485 000	14,17	5,39%	2,18%
5. Sécurité publique	12 558 725,45	5,46	13 009 000	5,71	13 030 000	5,51	3,75%	0,16%
6. Travaux publics et Environnement	44 445 344,14	19,33	45 113 000	19,79	45 968 000	19,45	3,43%	1,90%
7. Bâtiments et Constructions	7 176 864,04	3,12	7 115 000	3,12	7 515 000	3,18	4,71%	5,62%
8. Urbanisme et Mobilité	28 665 643,00	12,47	30 601 000	13,42	31 990 000	13,54	11,60%	4,54%
9. Sport, jeunesse et loisirs	12 198 749,58	5,31	12 489 000	5,48	13 072 000	5,53	7,16%	4,67%
Total	229 873 833,31	100,00	228 014 000	100,00	236 295 000	100,00	2,79%	3,63%

Revenus	Compte - 2021		Budget - 2022		Budget - 2023		[A]	[B]
		%		%		%		
Dicastère		%		%		%		
1. Administration générale	139 023 719,44	60,42	132 020 000	58,76	134 226 000	56,76	-3,45%	1,67%
2. Finances	24 620 850,54	10,70	23 130 000	10,30	32 055 000	13,55	30,19%	38,59%
3. Instruction publique	8 657 350,49	3,76	9 005 000	4,01	9 484 000	4,01	9,55%	5,32%
4. Sécurité sociale	2 199 264,45	0,96	1 871 000	0,83	1 546 000	0,65	-29,70%	-17,37%
5. Sécurité publique	6 616 837,89	2,88	6 625 000	2,95	6 661 000	2,82	0,67%	0,54%
6. Travaux publics	28 856 680,81	12,54	29 498 000	13,13	30 005 000	12,69	3,98%	1,72%
7. Edilité et Urbanisme	5 698 335,96	2,48	5 645 000	2,51	4 977 000	2,10	-12,66%	-11,83%
8. Eau, énergie	13 053 170,09	5,67	14 885 000	6,63	15 537 000	6,57	19,03%	4,38%
9. Sport, jeunesse et loisirs	1 357 216,95	0,59	1 989 000	0,89	1 994 000	0,84	46,92%	0,25%
Total	230 083 426,62	100,00	224 668 000	100,00	236 485 000	100,00	2,78%	5,26%

Résultat de l'exercice	209 593,31	-3 346 000	190 000	-9,35%	-105,68%
------------------------	------------	------------	---------	--------	----------

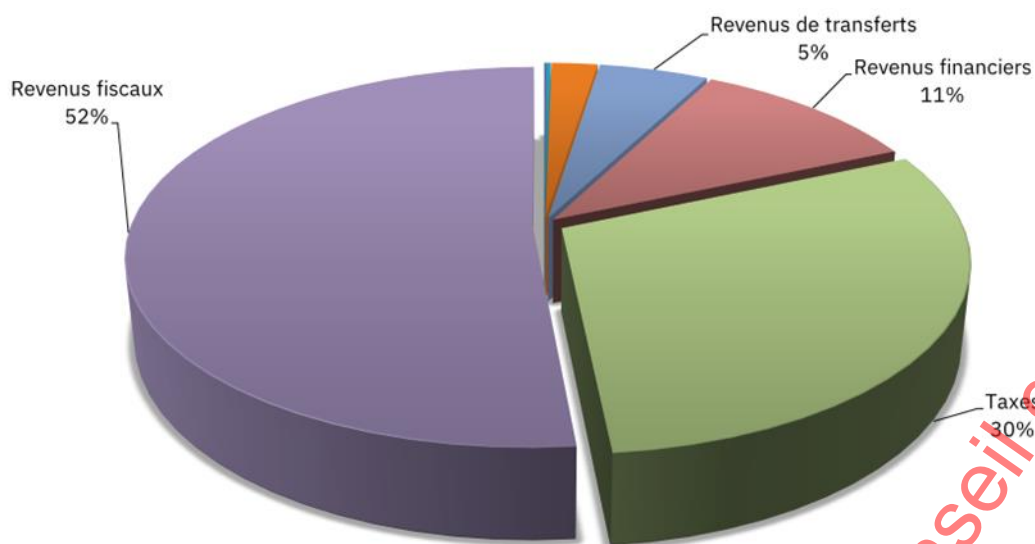
[A] Ecart relatif au Compte 2021 - [B] Ecart relatif au Budget 2022

Les **charges** et **revenus** par Nature du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :



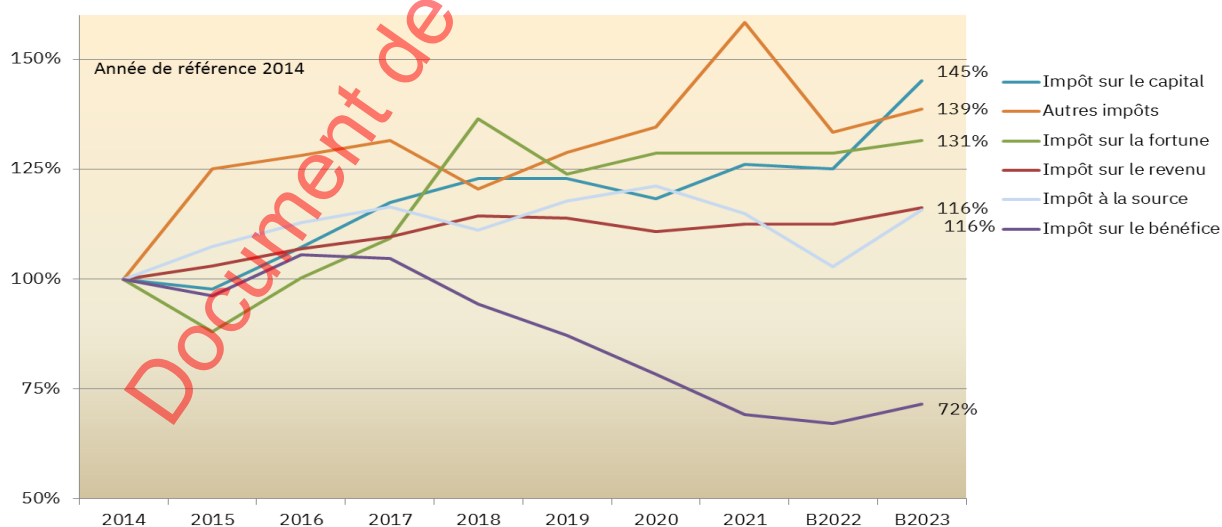
(en millions de francs)	2019	En % du total	2020	En % du total	2021	En % du total	Budget 2022	En % du total	Budget 2023	En % du total
Charges de personnel	56.7	24.1%	50.4	22.3%	51.3	22.3%	51.8	22.7%	53.0	22.4%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	71.0	30.1%	64.9	28.7%	61.5	26.8%	65.5	28.7%	70.8	30.0%
Amortissements du patrimoine administratif	18.2	7.7%	17.8	7.9%	16.6	7.2%	17.4	7.6%	17.0	7.2%
Charges financières	6.2	2.6%	5.4	2.4%	4.4	1.9%	4.4	1.9%	4.1	1.8%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1.2	0.5%	0.8	0.4%	0.7	0.3%	0.8	0.4%	0.5	0.2%
Charges de transferts	76.7	32.6%	82.9	36.6%	80.7	35.1%	83.2	36.5%	85.8	36.3%
Subventions redistribuées	0.4	0.2%	0.1	0.1%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Charges extraordinaires	0.0	0.0%	0.0	0.0%	10.0	4.4%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Imputations internes	5.3	2.2%	4.0	1.8%	4.7	2.0%	4.9	2.2%	5.1	2.2%
Total	235.6	100.0%	226.4	100.0%	229.9	100.0%	228.0	100.0%	236.3	100.0%

Document de travail à l'usage du Conseil général



(en millions de francs)	2019	En % du total	2020	En % du total	2021	En % du total	Budget 2022	En % du total	Budget 2023	En % du total
Revenus fiscaux	121,1	51,2%	118,6	52,9%	120,6	52,4%	116,4	51,8%	121,8	51,5%
Patentes et concessions	0,2	0,1%	0,2	0,1%	0,2	0,1%	0,2	0,1%	0,2	0,1%
Taxes	66,4	28,1%	57,7	25,7%	60,5	26,3%	60,6	27,0%	70,9	30,0%
Revenus divers	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Revenus financiers	29,0	12,3%	28,8	12,8%	31,2	13,6%	29,0	12,9%	25,6	10,8%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2,1	0,9%	2,0	0,9%	1,2	0,5%	1,0	0,5%	0,6	0,2%
Revenus de transferts	12,0	5,1%	12,9	5,8%	11,7	5,1%	12,5	5,6%	12,2	5,2%
Subventions à redistribuer	0,4	0,2%	0,1	0,1%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Revenus extraordinaires	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Imputations internes	5,3	2,2%	4,0	1,8%	4,7	2,0%	4,9	2,2%	5,1	2,2%
Total	236,6	100,0%	224,4	100,0%	230,1	100,0%	224,7	100,0%	236,5	100,0%

L'évolution des recettes fiscales se présente comme suit :



(en millions de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
Impôt sur le revenu	53.8	55.4	57.5	59.0	61.5	61.3	59.6	60.5	60.5	62.5
Impôt sur la fortune	10.5	9.2	10.5	11.5	14.3	13.0	13.5	13.5	13.5	13.8
Impôt à la source	4.7	5.0	5.3	5.4	5.2	5.5	5.7	5.4	4.8	5.4
Impôt sur le bénéfice	22.4	21.5	23.6	23.4	21.1	19.5	17.5	15.5	15.0	16.0
Impôt sur le capital	4.5	4.4	4.8	5.3	5.5	5.5	5.3	5.6	5.6	6.5
Autres impôts	12.7	15.9	16.3	16.7	15.3	16.4	17.1	20.1	17.0	17.6
Recette fiscale totale	108.5	111.4	118.0	121.3	122.9	121.1	118.6	120.6	116.4	121.8

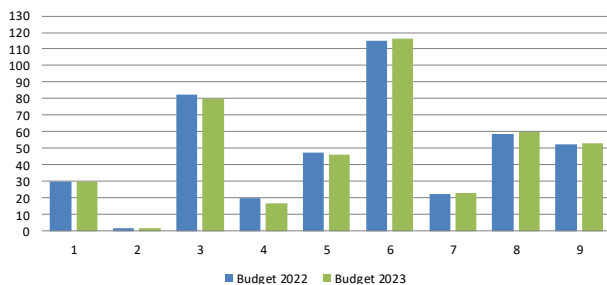
B. L'évolution du personnel

Entre le 01.01.2023 et le 31.12.2023, l'effectif du personnel budgété en équivalents plein-temps devrait évoluer comme suit :

Dicastère	Evolution du Personnel			
	Variation	Compte 2021	Budget 2023	%
1. Administration générale et finances	1,54	28,41	29,95	5,42%
2. Economie et Tourisme	-0,06	2,06	2,00	-2,91%
3. Education et Culture	-0,82	81,00	80,18	-1,01%
4. Affaires sociales	-3,48	20,09	16,61	-17,32%
5. Sécurité publique	-1,03	47,21	46,18	-2,18%
6. Travaux publics et Environnement	-2,64	118,59	115,95	-2,23%
7. Bâtiments et Constructions	0,04	22,67	22,71	0,18%
8. Urbanisme et Mobilité	6,95	52,95	59,90	13,13%
9. Sport, jeunesse et loisirs	0,51	52,49	53,00	0,97%
Total	1,01	425,47	426,48	0,24%



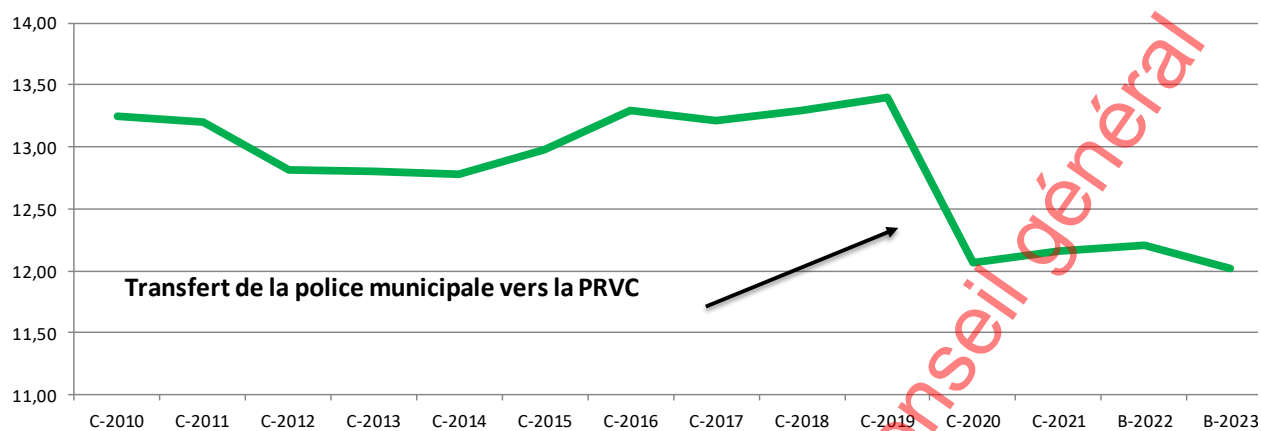
Dicastère	Evolution du Personnel			
	Variation	Budget 2022	Budget 2023	%
1. Administration générale et finan	0,30	29,65	29,95	1,01%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	-2,57	82,75	80,18	-3,11%
4. Affaires sociales	-3,24	19,85	16,61	-16,32%
5. Sécurité publique	-1,42	47,60	46,18	-2,98%
6. Travaux publics et Environneme	0,80	115,15	115,95	0,69%
7. Bâtiments et Constructions	0,06	22,65	22,71	0,26%
8. Urbanisme et Mobilité	1,50	58,40	59,90	2,57%
9. Sport, jeunesse et loisirs	0,50	52,50	53,00	0,95%
Total	-4,07	430,55	426,48	-0,95%



Evolution du personnel depuis 2010 / Nombre de postes pour 1000 habitants

Exercice	C-2010	C-2011	C-2012	C-2013	C-2014	C-2015	C-2016	C-2017	C-2018	C-2019	C-2020	C-2021	B-2022	B-2023
ETP total	393,56	400,93	406,08	411,96	419,27	432,05	445,8	449,13	459,89	464,93	418,71	425,45	430,55	426,48
Habitants	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	34 978	35 259	35 500
ETP/1000 Habitants	13,24	13,20	12,82	12,81	12,78	12,98	13,29	13,21	13,29	13,40	12,06	12,16	12,21	12,01

Nbres de postes EPT pour mille habitants



Mis à part les importantes différences dues à la réorganisation des services de police (transfert d'environ 53 EPT à la PRVC), la Commission de Gestion observe que le nombre d'EPT par habitant demeure stable (+/- 1.5 EPT) depuis plus de 10 ans.

C. Compte des investissements

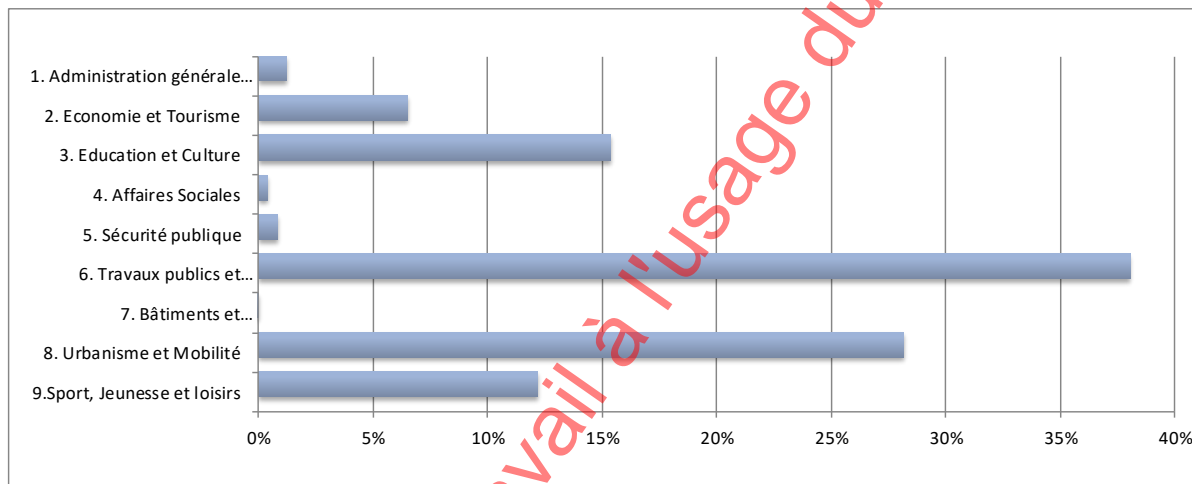
Le budget d'investissements présente des dépenses nettes de CHF 26.24 mios, inférieures de CHF 0.61 mio au budget 2022. Le budget d'investissements 2023 se situe proche de la moyenne des investissements de la période 2014-2021 (CHF 26.3 millions).

Le compte des investissements se présente de la manière suivante :

DIVISION GENERALE

Investissement	Compte - 2021	Budget - 2022	Budget - 2023	Ecart B 2022 - B 2023		Ecart B 2022 - C 2021	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Récapitulatif							
Dépenses d'investissements	31 149 250,91	34 340 000	38 260 000	3 920 000,00	11,42	7 110 749,09	22,83
Recettes d'investissements	3 958 492,85	7 490 000	12 020 000	4 530 000,00	60,48	8 061 507,15	203,65
Excédent de dépenses	27 190 758,06	26 850 000	26 240 000	-610 000,00	-2,27	-950 758,06	-3,50

Division	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale et finances	320 000,00	0,84	-	0,00
2. Economie et Tourisme	2 700 000,00	7,06	1 000 000,00	8,32
3. Education et Culture	5 950 000,00	15,55	1 920 000,00	15,97
4. Affaires Sociales	100 000,00	0,26	-	0,00
5. Sécurité publique	360 000,00	0,94	140 000,00	1,16
6. Travaux publics et Environnement	14 240 000,00	37,22	4 260 000,00	35,44
7. Bâtiments et Constructions	2 990 000,00	7,81	3 700 000,00	30,78
8. Urbanisme et Mobilité	8 050 000,00	21,04	650 000,00	5,41
9. Sport, Jeunesse et loisirs	3 550 000,00	9,28	350 000,00	2,91
Total	38 260 000,00	100,00	12 020 000,00	100,00
Excédent de dépenses	-26 240 000,00			



Dicastères	Budget 2022	Budget 2023	Ecart	en %
Administration générale et Finances	350'000	320'000	-30'000	-8.57
Economie, innovation et tourisme	1'200'000	2'700'000	1'500'000	125.00
Education et culture	10'840'000	5'950'000	-4'890'000	-45.11
Affaires sociales	140'000	100'000	-40'000	-28.57
Sécurité publique	260'000	360'000	100'000	38.46
Travaux publics et environnement	13'480'000	14'240'000	760'000	5.64
Bâtiments et constructions	1'500'000	2'990'000	1'490'000	99.33
Urbanisme et mobilité	4'000'000	8'050'000	4'050'000	101.25
Sport, jeunesse et loisirs	2'570'000	3'550'000	980'000	38.13
Total investissements bruts	34'340'000	38'260'000	3'920'000	11.42
Recettes d'investissements	7'490'000	12'020'000	4'530'000	60.48
Total investissements nets	26'850'000	26'240'000	-610'000	-2.27

En millions de francs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	B2021	B2022	2013-2022	Inv. Moyen
Administration générale et Finances	0,4	0,0	0,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,5	0,4	2,6	0,3
Economie, innovation et tourisme	3,6	1,7	4,0	2,7	4,2	2,1	0,4	2,3	2,4	1,2	24,6	2,5
Education et culture	3,6	2,4	1,1	3,8	2,7	3,8	4,4	3,4	7,4	10,8	43,6	4,4
Affaires sociales	0,0	0,1	0,6	0,5	3,2	1,9	2,2	2,3	0,0	0,1	11,0	1,1
Sécurité publique	0,2	0,3	0,5	0,3	0,2	0,9	0,3	0,1	0,1	0,3	3,0	0,3
Travaux publics et environnement	12,1	12,4	10,5	11,8	13,5	14,7	12,3	13,2	13,6	13,4	127,4	12,7
Bâtiments et constructions	5,4	2,2	2,0	3,3	2,4	1,5	3,0	1,8	1,7	1,5	24,9	2,5
Urbanisme et mobilité	0,0	1,6	2,6	3,0	4,0	4,7	4,0	1,7	3,1	4,2	29,0	2,9
Sport, jeunesse et loisirs	6,3	5,1	7,2	4,2	3,5	3,6	3,2	3,0	3,0	2,6	41,5	4,2
Dépenses totales	31,5	26,0	28,7	29,8	34,0	33,4	30,0	28,1	31,8	34,4	307,6	30,8
Recettes totales	4,3	2,1	2,6	2,6	5,6	4,2	5,1	3,9	6,7	7,5	44,7	4,5
Investissements nets	27,2	23,8	26,1	27,2	28,4	29,2	24,9	24,2	25,1	26,9	262,9	26,3

Les montants figurant au budget 2023 se répartissent comme suit :
 Dans les immobilisations corporelles :

Dic	Immobilisations corporelles	Budget 2023
3	Pôle musique	3 000 000,00
6	Passerelle de l'Hôpital	2 500 000,00
8	Nouveau centre horticole	2 500 000,00
9	Piscine couverte	1 500 000,00
8	Parc des Anciens abattoirs	1 300 000,00
6	Réalisation de routes communales	1 100 000,00
6	Conduites eau potable	1 000 000,00
6	Collecteurs	1 000 000,00
6	Plan Général d'Evacuation des Eaux, PGEE	1 000 000,00
7	Immeuble Ancien Hôpital	1 000 000,00
8	Aménagements espaces publics	900 000,00
6	Step de Châteauneuf	850 000,00
6	Agglo Valais central	750 000,00
8	Eclairage public	750 000,00
6	Corrections de rivières	700 000,00
6	Véhicules	660 000,00
6	AggloSion	600 000,00
3	Centre scolaire de Gravelone	600 000,00
8	Place de la Planta	600 000,00
7	Bâtiment Rue de Casernes 57	580 000,00
9	Centre sportif de Tourbillon	550 000,00
7	Cimetière de Platta	500 000,00
6	Réservoirs	500 000,00
3	Centre scolaire de St-Guérin	500 000,00
3	Centre scolaire de Champsec	500 000,00
9	Skate Piazza	500 000,00
3	Centre scolaire du Sacré-Coeur	400 000,00

Document de travail à l'usage du Comité général

Dic	Immobilisations corporelles (suite)	Budget 2023
9	Patinoire de l'Ancien Stand	400 000,00
7	Immeubles loués à OIKEN	310 000,00
6	Réfection routes agricoles	250 000,00
6	Correction de la Sionne	250 000,00
6	Pistes cyclables et parcs vélos	200 000,00
6	Liaison Nord-Sud secteur Gare	200 000,00
6	Parcs d'échange	200 000,00
3	Centre culturel Ferme Asile	200 000,00
9	Centre sportif de l'Ancien Stand	200 000,00
5	Véhicules	160 000,00
6	Réfection d'ouvrages	150 000,00
9	Piscine de la Sitterie	150 000,00
9	Nouveau bâtiment Totem-RLC	150 000,00
3	Pavillon Aubépines	150 000,00
8	Agglo Valais central – abribus + parcs à vélos	150 000,00
8	Réfection sur les voies industrielles	100 000,00
7	Ancien cimetière Saint-François	100 000,00
6	Stabilisation des falaises	100 000,00
6	Stabilisation des terrains	100 000,00
5	Rénovation bâtiment du feu	100 000,00
7	Bâtiment Route de Riddes 87	100 000,00
9	Piscine de la Blancherie	100 000,00
7	Maisons de quartier	100 000,00
7	Sacré-Cœur Bâtiment IV	100 000,00
5	Véhicules	100 000,00
8	Matériel d'exploitation	100 000,00
Total		30 560 000,00

Dans les immobilisations incorporelles :

Dic	Immobilisations incorporelles	Budget 2023
8	Ronquoz 21	1 400 000,00
6	Remembrement parcellaire Turin Est	640 000,00
8	Agglo Valais central - études	200 000,00
1	Nouvelles technologies de communication	170 000,00
1	Gestion électronique des documents (GED)	150 000,00
8	Liaison plaine-montagne	50 000,00
Total		2 610 000,00

pour des subventions d'investissement accordées :

Dic	Subventions d'investissement accordées	Budget 2023
2	EPFL Valais Wallis Alpôle	1 400 000,00
6	Participation au réseau routier cantonal	950 000,00
3	Lycée-collège de Champsec	400 000,00
6	Maintien du vignoble en terrasse	400 000,00
3	EPCA + CIO Sion	200 000,00
7	Hôtel de Ville - réfection toiture	200 000,00
6	Mensurations au standard MO93	140 000,00
4	Maison St-François	80 000,00
4	Home Le Carillon	20 000,00
Total		3 790 000,00

ainsi que pour des subventions d'investissement acquises :

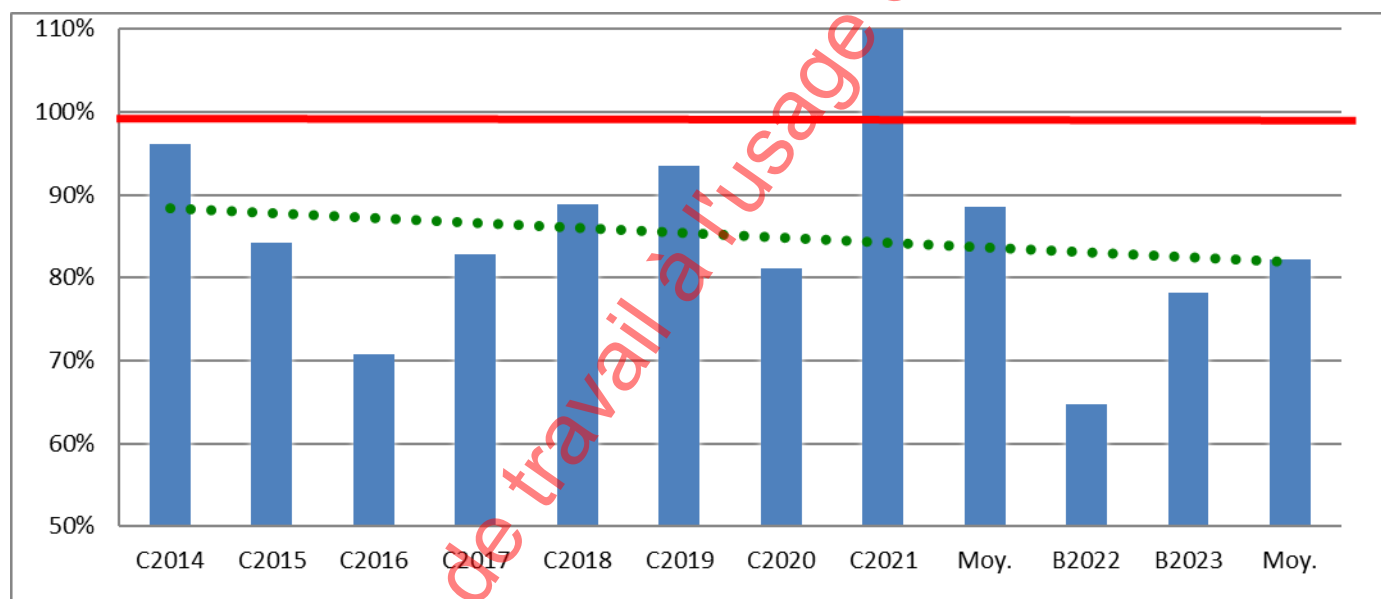
Dic	Subventions d'investissement acquises	Budget 2023
3	Subv. Pôle musique	-1 500 000,00
6	Subv. passerelle de l'Hôpital	-1 450 000,00
8	Subv. nouvelles serres communales	-600 000,00
6	Subv. remembrement parcellaire Turin Est	-480 000,00
6	Subv. corrections de rivières	-450 000,00
6	Taxes de raccordement	-300 000,00
6	Taxes de raccordement	-300 000,00
6	Subv. Agglo Valais central	-260 000,00
6	Subv. maintien du vignoble	-240 000,00
6	Subv. AggloSion	-210 000,00
6	Subv. correction de la Sionne	-200 000,00
9	Subv. des entreprises publiques	-200 000,00
3	Subv. centre scolaire de St-Guérin	-150 000,00
3	Subv. des entreprises publiques	-150 000,00
9	Subv. des entreprises publiques	-150 000,00
5	Subv. véhicules	-140 000,00
6	Subv. réfection routes agricoles	-130 000,00
3	Subv. centre scolaire du Sacré-Coeur	-120 000,00
6	Subv. falaises	-90 000,00
6	Subv. stabilisation terrains	-90 000,00
6	Subv. liaison Nord-Sud secteur Gare	-60 000,00
8	Subv. Agglo Valais central	-50 000,00
Total		-7 320 000,00

D. Financement des investissements

en milliers de CHF

COMPTES/BUDGET	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	Moy.	B2022	B2023	Moy.
Dépenses d'investissements	25 977	28 674	29 775	34 007	33 404	30 016	28 082	31 150	30 136	34 340	38 260	31 368
Recettes d'investissements	2 140	2 560	2 601	5 603	4 261	5 126	3 896	3 958	3 768	7 490	12 020	5 078
Investissements nets	23 836	26 113	27 174	28 404	29 143	24 890	24 186	27 192	26 367	26 850	26 240	26 291
Autofinancement	22 906	21 989	19 235	23 539	25 914	23 285	19 605	30 199	23 334	17 372	20 518	21 596
Insuffisance d'autofinancement	930	4 124	7 939	4 865	3 229	1 605	4 581	-3 007	3 033	9 478	5 722	4 695
Marge d'autofinancement	96,1%	84,2%	70,8%	82,9%	88,9%	93,6%	81,1%	111,1%	88,5%	64,7%	78,2%	82,1%

Marge d'autofinancement moyenne depuis 2014 ==> 88,5%



Crédit d'engagement

La COGEST a demandé un point de situation sur l'évolution des coûts et du planning pour tous les crédits d'engagement en cours. Le point de situation se présente comme suit :

« Centre scolaire de Champsec » : les budgets sont respectés ainsi que le planning.

« Pôle musique » : les offres de la 1^{ère} phase sont conformes au budget, le planning est actuellement maintenu, un nouveau point de situation sera effectué en 2023.

« Passerelle de l'Hôpital » : les augmentations de coûts seront en principe absorbées par la marge de 10%, un nouveau point de situation sera effectué en 2023.

« Ancien Hôpital » et « Piscine de la Blancherie » : aucune nouvelle information, un nouveau point de situation sera effectué en 2023.

E. Endettement net

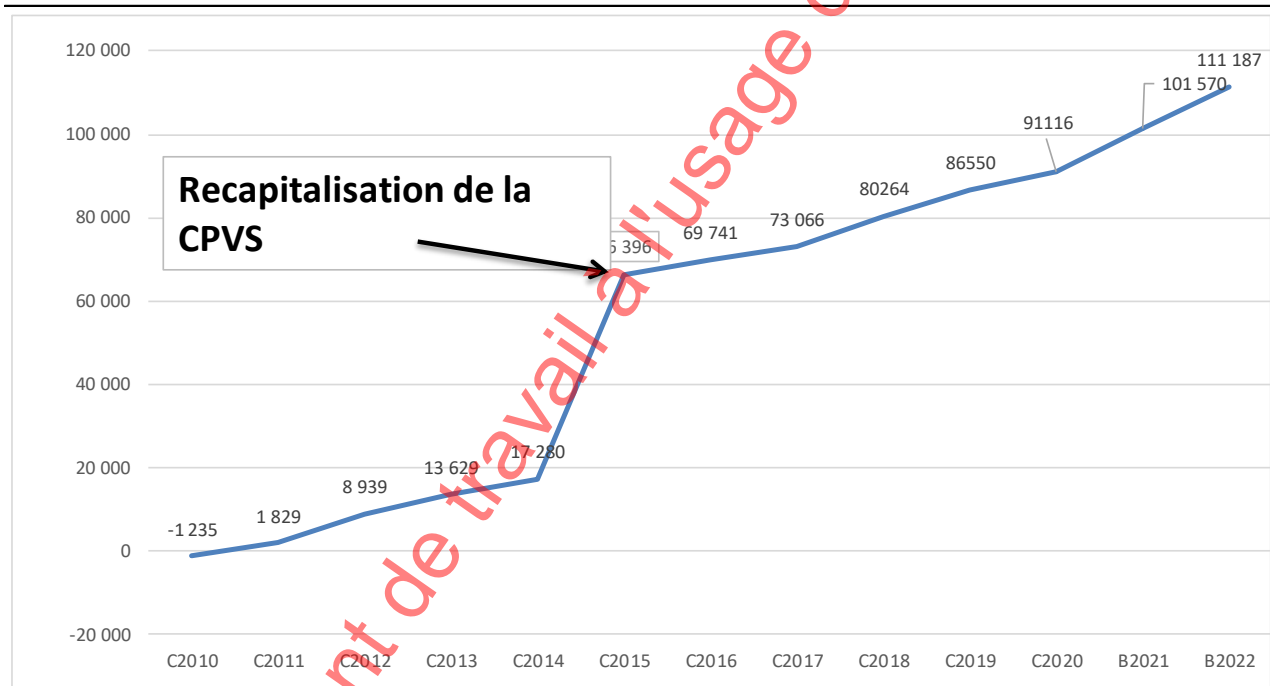
L'endettement net de la Ville passe de CHF 56'475 mios au 31.12.2021 à CHF 71'455 mios au budget 2023, soit une augmentation de CHF 14.98 mios.

En milliers de CHF

Endettement net

COMPTES/BUDGET	C2010	C2011	C2012	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	B2022	B2023
Endettement net	-1 235	1 829	8 939	13 629	17 280	66 396	69 741	73 066	80 264	86 550	59 630	56 475	65 898	71 455
Nbre d'habitant	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	34 978	35 259	35 500
Dette par habitant	-42	60	282	424	527	1 994	2 080	2 149	2 320	2 494	1 718	1 615	1 869	2 013

Evolution de l'endettement net



F. Chiffres clés - ratios

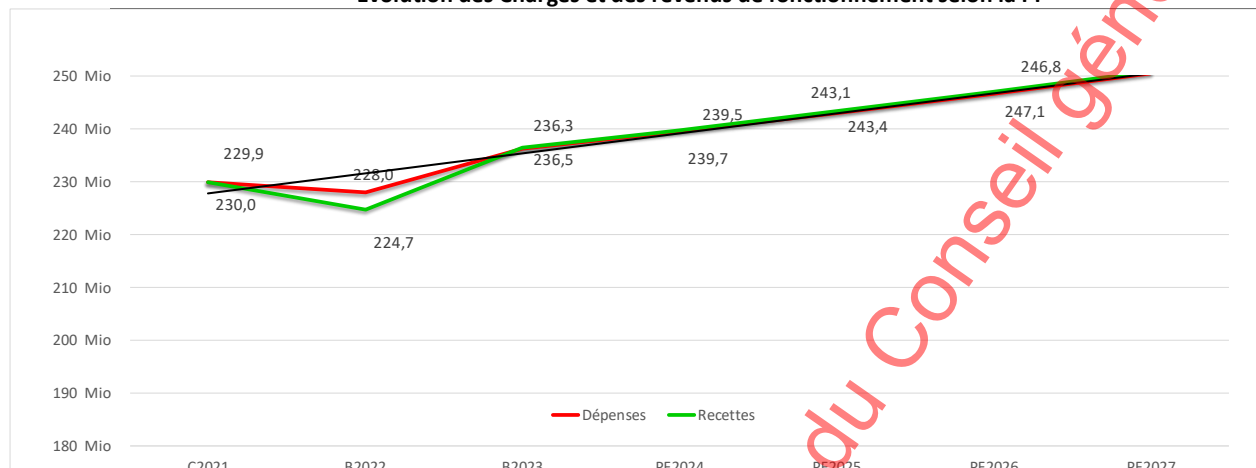
Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2021	2022	2023
1. Taux d'endettement net (I1)	46.82%	56.63%	58.64%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	111.06%	64.70%	78.19%
	haute conjoncture	récession	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.39%	0.32%	0.39%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	111.30%	118.47%	114.91%
	moyen	moyen	moyen
Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2021	2022	2023
5. Proportion des investissements (I5)	13.84%	14.57%	15.40%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	9.50%	9.84%	9.24%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1615	1869	2013
	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen
8. Taux d'autofinancement (I8)	13.40%	7.91%	8.87%
	moyen	mauvais	mauvais

G. Planification financière 2024 - 2027

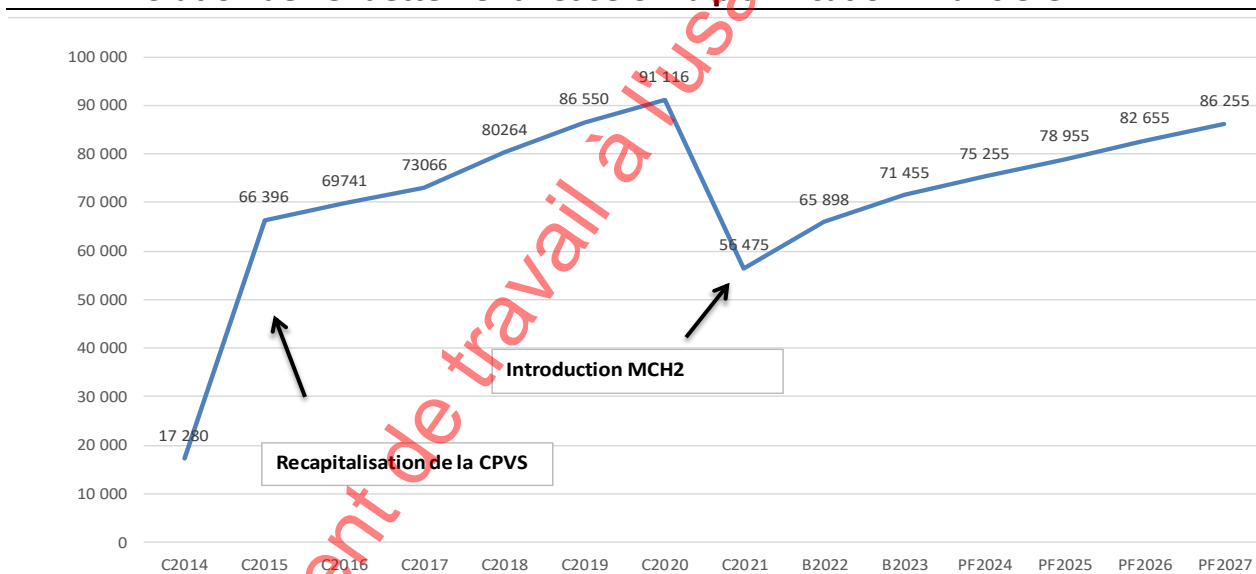
Selon l'art. 18 de l'ordonnance financière des communes :

Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier. Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement. Il est actualisé annuellement. Le plan financier doit être porté à la connaissance du conseil général en même temps que le budget.

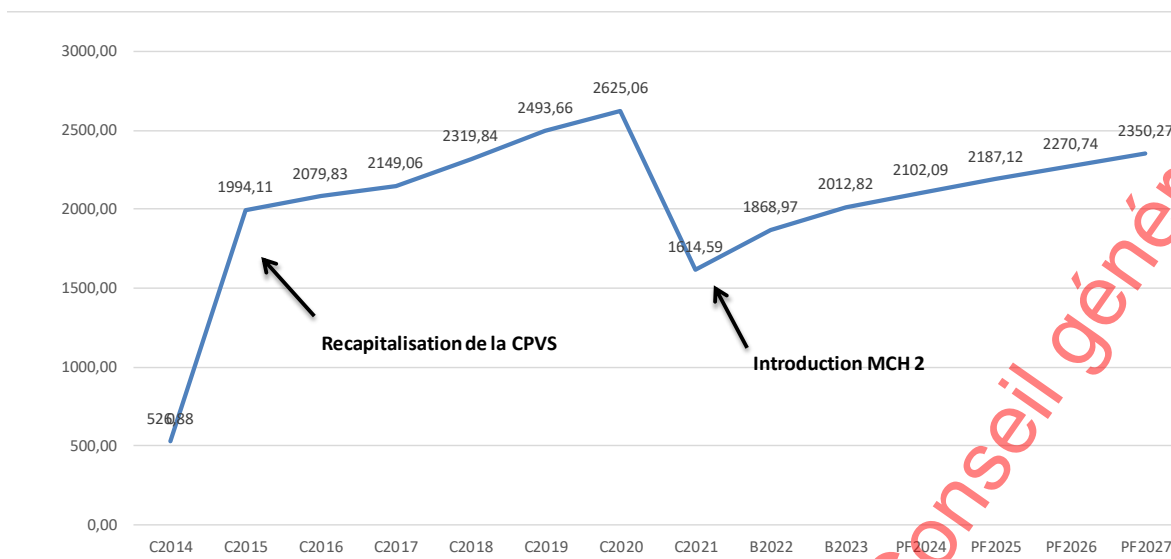
Evolution des Charges et des revenus de fonctionnement selon la PF



Evolution de l'endettement net selon la planification financière 24-27

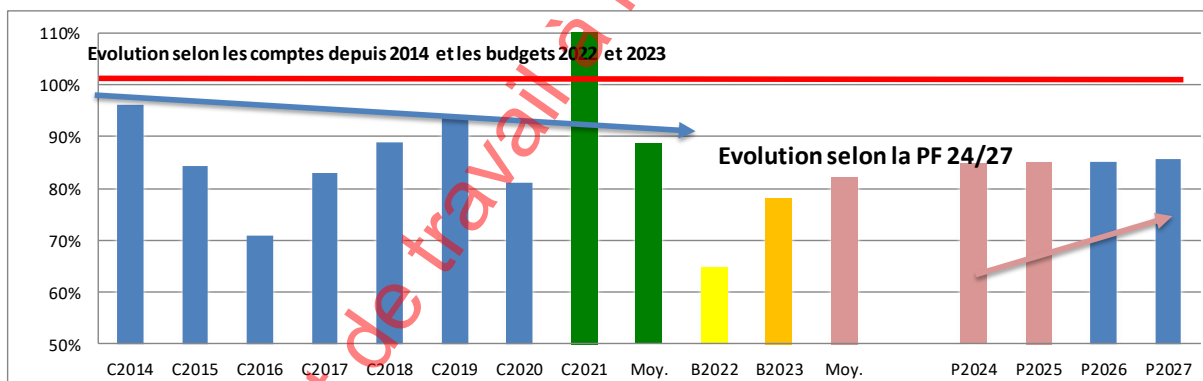


Evolution de l'endettement net par habitant selon la planification financière 24-27



L'autofinancement n'atteignant pas 100%, c'est la dette nette qui subit une augmentation.

Evolution de la marge d'autofinancement de 2014 à 2027



2 Vote d'entrée en matière

A. Discussion d'entrée en matière

Lors de la discussion générale avant le vote d'entrée en matière, la Commission a relevé les points suivants :

- Le budget 2023 présente une situation d'équilibre, avec un résultat attendu de CHF 0.2 mio. Considérant les effets de la RFFA et la crise sanitaire, cette situation est réjouissante. Les recettes fiscales et les ventes d'énergie augmentent d'un côté et les charges de personnel augmentent d'un autre côté. La Commission note également que la planification financière est sensiblement améliorée par rapport à la planification établie en 2022 et prévoit des résultats proches de l'équilibre pour la période 2024 à 2027.
- Le budget prévoit un très haut niveau d'investissements avec des investissements bruts pour un montants de CHF 38.2 mios (34.3 dans le budget 2022 et 31.1 dans les comptes 2021). La COGEST souligne les nombreux investissements proposés et leur qualité, mais déplore n'avoir pas reçu d'information pour le projet de la rénovation de la place de la Planta.
- Les mesures énergétiques annoncées de CHF 4.4 mios sont jugées intéressantes. Elle s'interroge toutefois sur l'utilisation et l'affectation du résultat « énergie ».
- Le degré d'autofinancement se monte à 78.19%, contre 64.7% dans le budget 2022. Il en résulte une insuffisance de financement impliquant un recours à l'emprunt de CHF 5.7 mios.
- La Commission constate que, selon la Planification financière 24/27, le degré d'autofinancement s'élève à 84.8% en 2024, 85.2% en 2025, 85.20% en 2026 et 85.6% en 2027, en dessus de la limite de 80% prévue dans les indicateurs financiers du MCH2. Elle relève toutefois que les investissements de la Planta et de la caserne du feu ne sont pas inclus dans la planification financière.
- La Ville est exposée à des risques ayant une influence significative sur les comptes, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque de variation du prix du kWh.
 - a) L'évolution du résultat de l'activité « Energie » en témoigne (excédent de revenus selon le budget 2023 de CHF 13.1 mios, budget 2022 de CHF 7.4 mios et CHF 2.6 mios dans les comptes 2020).
 - b) La Ville profite encore des taux bas historiquement observés lors des précédentes années, toutefois sera exposée progressivement à l'augmentation des taux constatée sur les marchés. L'évolution de la dette prévue selon le plan financier accroît encore l'incidence d'une variation du taux d'intérêt.
- Le budget 2023 intègre l'augmentation des tarifs de l'eau, or cette dernière a été reportée au 1^{er} janvier 2024.

- La COGEST souligne les améliorations pour le personnel de la Ville, avec la création d'un service RH, indispensable au regard de la taille de la ville, et avec l'augmentation des salaires prévue en lien avec le renchérissement. Elle note également avec intérêt l'augmentation des salaires prévues pour le personnel de l'ASLAE.
- Enfin, la COGEST constate l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement tertiaire, qui déploiera ses effets sur 4 ans.

Les chiffres clés - ratios (en chf)			
	2023	2022	
Résultat	0.2 MCHF	- 3.3 MCHF	Le ménage communal, sans tenir compte des investissements, est à équilibre dans le budget 2023.
Marge d'autofinancement	20.5 MCHF	17.37 MCHF	La marge d'autofinancement budgétée est améliorée de CHF 3.13 mios par rapport à 2022.
Investissements nets	26.24 MCHF	26.85 MCHF	Les investissements nets sont maintenus pour 2023, et sont en ligne avec la moyenne 14-21 des investissements de CHF 26.3 mios. Toutefois, le montant d'investissements bruts de CHF 38.3 mios est largement supérieur à la moyenne 2014-2021 de CHF 30.1 mios.
Degré d'autofinancement	78.19% (Récession)	64.06% (Récession)	L'augmentation de ce ratio s'explique par l'augmentation de la marge d'autofinancement. Ce ratio est le rapport entre la marge d'autofinancement et les investissements nets, autrement dit quelle part des investissements la collectivité peut financer par ses propres moyens. L'évaluation donnée "récession" signifie que la commune poursuit des investissements importants en rapport avec sa marge d'autofinancement. Le degré d'autofinancement moyen depuis 2014 s'élève à 79,8%. Il devrait être de 80% selon les normes admises.
Insuffisance de financement	5.72 MCHF	9.67 MCHF	Par cette insuffisance, la Ville est contrainte de faire appel à des financements externes pour environ le même montant. Cette politique est possible en raison de la saine situation financière de la Ville. Cette insuffisance induit une augmentation des dettes qui doit être mise en relation avec le ratio « taux d'endettement net », qui est actuellement qualifié de bon.
Part des charges d'intérêts	0.39% (Bon)	0.32 % (Bon)	Cet indicateur est très bon en raison des taux historiquement bas. Toutefois, la hausse des taux doit être gérée par la Ville.
Taux d'endettement net	58.64% (Bon)	56.63% (Bon)	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Part du service de la dette	9.24% (Charges acceptable)	9.84% (Charge acceptable)	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements).
Dettes nette par habitant	2'013 (Endettement moyen)	1'869 CHF (Endettement moyen)	La dette nette est divisée par le nombre d'habitants. Les réévaluations MCH2 ont permis de diminuer ce ratio.

B. Vote d'entrée en matière

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

Remarque : *Les réponses aux questions insérées dans le présent rapport sont rapportées telles que fournies par la Ville.*

Document de travail à l'usage du Conseil général

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Inv.		Etat des lieux des crédits d'engagement	

Question 1

Pour chacun des crédits d'engagement :

1. Les coûts sont-ils conformes au budget ? Quels sont les impacts attendus des différentes augmentations de prix (énergie et matières premières notamment) ?
2. Le calendrier des travaux annoncé est-il respecté ?

Réponse

Centre scolaire de Champsec

Coûts : les budgets sont respectés, conformément aux devis établis. Quelques demandes en renchérissement sont en cours de traitement auprès des mandataires, avec des montants modestes, qui seront le cas échéant intégrés au décompte final des travaux.

Planning : le planning a été respecté pour le bâtiment scolaire, permettant le début des classes à la rentrée d'août 2022, avec un décalage de 2 mois pour la mise à disposition de la salle de gymnastique.

Pôle musique

Coûts : les offres rentrées pour la première phase de travaux (démolitions et démontages, travaux de renforcement parasismiques) sont conformes au devis établis.

Planning : le planning général est actuellement maintenu.

Un nouveau point de la situation sera effectué lors des prochaines rentrées d'offres, au début 2023.

Passerelle de l'Hôpital

Les coûts sont conformes au budget à savoir Fr 8'800'000.- avec une précision de 10% soit une dépense maximale de Fr 9'680'000.-. Les différentes augmentations des prix dues à l'énergie et aux matières premières seront, en principe, absorbées par la précision des 10%.

Le calendrier des travaux est respecté.

Ancien Hôpital

Le projet est actuellement en cours de dépôt pour l'obtention de l'autorisation de construire. Aucun appel d'offre n'a été encore publié, l'impact d'éventuelles variations de prix ne peut encore être évalué.

Un nouveau point de la situation sera effectué lors des premières rentrées d'offres, au printemps 2023.

Piscine de la Blancherie

Il n'y a pas de travaux planifiés en 2023. La prochaine étape est prévue pour la période 2024-2025. Il est actuellement difficile de faire des prévisions à un horizon aussi lointain.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Fonct.	3120	Achat d'eau et d'énergies	

Question 2

Le budget 2023 intègre les augmentations des prix de l'énergie, sous déduction d'une économie d'énergie attendue de 10%.

Quelles sont les mesures concrètes permettant d'atteindre cet objectif d'économie ?

Pourquoi les augmentations, par rapport au budget 2022, ne sont pas linéaires ? A titre d'exemples, le compte 601.3120 enregistre une augmentation de 62% (voirie), alors que le 903.3120 (patinoire et jardin des neiges) prévoit une augmentation de 18.18 %.

De manière générale, comment les augmentations ont-elles été déterminées ?

Pourriez-vous, en outre, nous communiquer les détails de l'augmentation du "3120 Achats d'eau et d'Energies" avec la répartition par type (bois, mazout, gaz, électricité, eau etc).

Est-ce que les services de la Ville pourront quantifier leurs économies d'énergie réelles ? En d'autres termes, est-ce que les consommations d'énergie sont relevées et analysées pour chaque bâtiment ou infrastructure (monitoring) ?

Réponse

La Ville de Sion a rejoint l'Alliance pour les économies d'énergie, lancée cet automne par la Confédération, et qui réunit les entreprises privées et les collectivités publiques désireuses de s'engager vers davantage de sobriété.

Tout une série de mesures sont déjà opérationnelles au sein de l'administration. En ce qui concerne l'éclairage public, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- L'éclairage patrimonial (notamment les châteaux, l'hôtel de ville et la cathédrale) est éteint jusqu'au printemps ;
- L'éclairage public est différencié selon les axes, conformément aux exigences légales et en tenant compte du besoin de sécurité de la population. Il est maintenu, voire réduit si cela est techniquement faisable, sur les routes cantonales, les axes primaires et aux abords des passages piétons. En revanche, les lampadaires seront éteints de 23h à 5h du matin sur les axes secondaires et dans les quartiers résidentiels ;
- L'éclairage de Noël est maintenu au centre-ville, mais dans une version réduite. Il sera mis en fonction du 8 décembre au 3 janvier, de 17h à 21h. À noter que certaines de ces restrictions nécessitent des interventions d'OIKEN sur le réseau électrique et seront incrémentées progressivement.

Sous l'égide de l'Antenne Région Valais Romand, un guide des bonnes pratiques a été élaboré à l'attention des collaboratrices et collaborateurs des administrations communales. Voici les instructions communiquées en interne.

CHAUFFAGE

- Interdiction des appareils de chauffage électrique mobiles ;
- Fermer les portes des pièces pas ou peu chauffées ;
- Dégager les radiateurs de tous meubles, objets et rideaux ;
- Contrôler ponctuellement la température réelle dans la pièce ;
- Aération brève, mais en grand (situation sanitaire). Privilégier les courants d'air ;
- Ne pas réguler la température d'une pièce en ouvrant les fenêtres ;
- Ne pas oublier de fenêtre ouverte (instaurer un controlling systématique chaque soir) ;
- Fermer les stores et les volets dès qu'il fait sombre.

ÉCLAIRAGE

- Éteindre la lumière dès que la luminosité le permet ;
- Si l'on sort pour 15 minutes ou plus, éteindre la lumière en quittant la pièce.

INFORMATIQUE

- Éteindre les ordinateurs et écrans en cas d'absence et le soir (ne pas les laisser en mode veille) ;
- Éteindre les imprimantes en cas d'absence prolongée et le soir ;
- Imprimer en noir et blanc recto verso, si possible plusieurs pages par feuille ;
- Gérer les e-mails de façon efficiente : supprimer les e-mails inutiles ou les classer rapidement, ne pas multiplier inutilement les destinataires, limiter les pièces jointes ou en alléger la taille (en Mo), etc.

AUTRES APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Ne pas laisser d'appareils (ex : smartphones) en charge une fois la batterie rechargée à 100% ;
- Retirer systématiquement de la prise un adaptateur/chargeur qui n'est pas en service ;
- Limiter l'utilisation des ascenseurs : privilégier les escaliers (c'est bon pour la santé!) ;

- Eteindre tous les appareils électriques non utilisés ou non indispensables (téléviseurs, bornes d'information, ordinateurs non-utilisés, etc.) en favorisant les multiprises à commutateur d'arrêt ;
- Interdiction de décorations électriques.

Pour déterminer les crédits budgétaires des rubriques 3120 « achats d'eau et d'énergies », nous nous sommes principalement basés sur les comptes 2021, et non sur le budget 2022. Lorsque c'était nécessaire, nous avons ensuite affiné le budget 2023 sur la base des premiers mois de l'année 2022.

Nous avons appliqué un pourcentage global de progression sur l'ensemble des charges imputées dans les différentes rubriques de la nature 3120.

Actuellement, nous ne disposons pas des outils nous permettant de monitorer simplement les consommations de tous les bâtiments communaux. Un travail est en cours avec OIKEN pour améliorer la situation. L'effort est mis en priorité sur les principaux consommateurs (STEP, centres scolaires, piscines, etc.).

1 Administration Générale & Finances

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Fonctionnement Dicastère 1	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	32 662 632,28	23 070 000	23 480 000	410 000	1,78	-9 182 632,28	-28,11
Revenus financiers	139 023 719,44	132 020 000	134 226 000	2 206 000	1,67	-4 797 719,44	-3,45
Résultat	106 361 087,16	108 950 000	110 746 000	1 796 000	1,65	4 384 912,84	4,12

B. Compte des investissements

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Investissements Dicastère 1	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	467 641,50	350 000	320 000	-30 000	-8,57	-147 641,50	-31,57
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	467 641,50	350 000	320 000	-30 000	-8,57	-147 641,50	-31,57

2 Economie & tourisme

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Fonctionnement Dicastère 2	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	16 213 775,04	17 666 000	20 091 000	2 425 000	13,73	3 877 224,96	23,91
Revenus financiers	24 620 850,54	23 130 000	32 055 000	8 925 000	38,59	7 434 149,46	30,19
Résultat	8 407 075,50	5 464 000	11 964 000	6 500 000	118,96	3 556 924,50	42,31

B. Compte des investissements

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Investissements Dicastère 2	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 400 000,00	1 200 000	2 700 000	1 500 000	125,00	300 000,00	12,50
Recettes d'investissements	-	-	1 000 000	1 000 000	0,00	1 000 000,00	0,00
Excédent de dépenses	2 400 000,00	1 200 000	1 700 000	500 000	41,67	-700 000,00	-29,17

3 Education & Culture

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 3: Education et Culture

Fonctionnement Dicastère 3	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	44 179 591,90	46 180 000	47 664 000	1 484 000	3,21	3 484 408,10	7,89
Revenus financiers	8 657 350,49	9 005 000	9 484 000	479 000	5,32	826 649,51	9,55
Résultat	-35 522 241,41	-37 175 000	-38 180 000	-1 005 000	2,70	-2 657 758,59	7,48

B. Compte des investissements

Question 9

Pour chaque école, quel est l'état des lieux des travaux concernant la mise aux normes incendie et sismiques ?

Dans le cadre des travaux d'entretien et d'investissement des bâtiments publics appartenant à la Ville de Sion, les services concernés intègrent de manière systématique et selon les mesures constructives possibles la mise aux normes sismiques des bâtiments en particulier les écoles.

Cette démarche s'applique également pour d'autres actions en coordination avec les travaux engagés, comme la mise en conformité feu ou l'accès aux personnes à mobilité réduite.

A noter que la plupart des bâtiments ont été construits avant les normes sismiques en vigueur exigées par le canton depuis le 1 janvier 2018 ainsi que pour les nouvelles prescriptions incendie AEAI de 2015.

Pour les bâtiments scolaires, ces mesures peuvent être engagées uniquement en période de vacances estivales en raison de l'ampleur et en particulier au niveau du bruit occasionnés par ces travaux.

A ce jour, tous les bâtiments scolaires ont été diagnostiqués. Nous poursuivons ces réfections selon les planifications financières et les ressources disponibles au niveau du service et des entreprises sédunoises engagées lors des procédures d'appels d'offres pour un montant environ de 2,5 millions répartis entre 5 à 6 chantiers sur env. 6 semaines pour les écoles en parallèle des investissements des autres dicastères.

Les normes feu sont respectées selon diagnostics établis en particulier pour la signalétique et les voies d'évacuation. Afin de garantir le suivi des prescriptions AEAI 2015, nous mandatons un bureau d'assurance qualité pour l'élaboration des rapports et le suivi des travaux.

Pour les années 2020-2022, la mise en conformité sismique a été réalisée sur l'école du Sacré-Cœur (UAPE « le Mikado, étape 1), l'école de Gravelone (Bâtiments A et B terminés) et la salle de gym du Sacré-Cœur. La planification en cours prévoit la poursuite de la mise en conformité de l'école du Sacré-Cœur pour l'année 2023 (salles de classe, bâtiment 1), et du centre scolaire de Salins (école et salle de gym) pour les années 2024-2026.

Les mises aux normes AEIA en vigueur ont été réalisées pour le centre scolaire du Sacré-Cœur à l'exception du bât. IV, l'école de la Bruyère, l'école de Châteauneuf, l'UAPE d'Uvrier, Pont-de-la-Morge, la Maison de la Nature et la salle de gym de Salins en particulier.

Les mises aux normes AEIA en vigueur ont été réalisées pour le centre scolaire du Sacré-Cœur (à l'exception du bât. IV), l'école de la Bruyère, l'école de Châteauneuf, l'UAPE d'Uvrier, Pont-de-la-Morge, la Maison de la Nature et la salle de gym de Salins en particulier. La planification en cours prévoit pour 2023 la mise en conformité sismique et la réfection des classes du bâtiment I du Sacré-Cœur, la mise en conformité feu de l'école de la Blantsette et du bâtiment principal de centre scolaire de Bramois (1ère étape), à savoir que la salle de gym du même centre est conforme selon travaux engagés en 2020 pour les voies d'évacuations et pour la signalétique de la salle.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonct.	308.6340	Subventions des entreprises publiques	p.209

Question 10

A combien s'élève le fonds de transition énergétique constitué par OIKEN au 31.12.2022 ? Sera-t-il encore doté ? Comment le montant de CHF 150'000.- a-t-il été déterminé ?

Réponse

Au 31 décembre 2022, les attributions au fonds de transition énergétique s'élèveront à 1'111'290 francs, soit 3 tranches annuelles de 370'430 francs (2020, 2021 et 2022).

La Ville de Sion a déjà déposé toute une série de demande d'utilisation du fonds à OIKEN. Pour l'installation de panneaux photovoltaïques, pour des études énergétiques, pour le remplacement de mats d'éclairage en LED, pour la modernisation de l'éclairage public, etc.).

Le solde du fonds au 31 décembre 2022 dépendra des travaux réalisés d'ici la fin de l'année. Nous vous transmettons cette information dans le cadre du prochain bouclage des comptes.

Selon le règlement relatif à l'utilisation du fonds de transition énergétique OIKEN, la subvention n'est accordée à une Commune-actionnaire que si celle-ci participe financièrement au projet dans une mesure au moins équivalente au montant de la subvention.

Dans le cas de la rubrique 308.6340, la subvention a été arrêtée à 150'000 francs car la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du centre scolaire de Champsec est devisée à 300'000 francs.

En principe, OIKEN devrait continuer à alimenter ce fonds ces prochaines années.

Dicastère 3: Education et Culture

Investissements	Compte - 2021	Budget - 2022	Budget - 2023	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	8 790 831,74	10 840 000	5 950 000	-4 890 000	-45,11	-2 840 831,74	-32,32
Recettes d'investissements	731 614,75	2 430 000	1 920 000	-510 000	-20,99	1 188 385,25	162,43
Excédent de dépenses	8 059 216,99	8 410 000	4 030 000	-4 380 000	-52,08	-4 029 216,99	-50,00

4 Affaires sociales

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 4: Affaires Sociales

Fonctionnement	Compte - 2021	Budget - 2022	Budget - 2023	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	31 772 507,88	32 771 000	33 485 000	714 000	2,18	1 712 492,12	5,39
Revenus financiers	2 199 264,45	1 871 000	1 546 000	-325 000	-17,37	-653 264,45	-29,70
Résultat	-29 573 243,43	-30 900 000	-31 939 000	-1 039 000	3,36	-2 365 756,57	8,00

B. Compte des investissements

Dicastère 4: Affaires sociales

Investissements	Compte - 2021	Budget - 2022	Budget - 2023	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	125 029,45	140 000	100 000	-40 000	-28,57	-25 029,45	-20,02
Recettes d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses	125 029,45	140 000	100 000	-40 000	-28,57	-25 029,45	-20,02

5 Sécurité publique

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 5: Sécurité publique

Fonctionnement Dicastère 5	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	12 558 725,45	13 009 000	13 030 000	21 000	0,16	471 274,55	3,75
Revenus financiers	6 616 837,89	6 625 000	6 661 000	36 000	0,54	44 162,11	0,67
Résultat	-5 941 887,56	-6 384 000	-6 369 000	15 000	-0,23	-427 112,44	7,19

B. Compte des investissements

Dicastère 5: Sécurité publique

Investissements Dicastère 5	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	111 757,40	260 000	360 000	100 000	38,46	248 242,60	222,13
Recettes d'investissements		140 000	140 000	-		140 000,00	
Excédent de dépenses	111 757,40	120 000	220 000	100 000	83,33	108 242,60	96,85

6 Travaux publics & Environnement

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 6: Travaux publics et Environnement

Fonctionnement Dicastère 6	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	44 445 344,14	45 113 000	45 968 000	855 000	1,90	1 522 655,86	3,43
Revenus financiers	28 856 680,81	29 498 000	30 005 000	507 000	1,72	1 148 319,19	3,98
Résultat	-15 588 663,33	-15 615 000	-15 963 000	-348 000	2,23	-374 336,67	2,40

Question 17

Le règlement communal sur la gestion des déchets sera-t-il adapté sur la base de l'amendement au budget 2022 ?

Est-ce que le budget intègre des nouvelles taxes ?

Réponse

Pour 2023, il n'y a aucune nouvelle taxe planifiée, le budget a été établi sur la base des comptes 2021.

B. Compte des investissements

Dicastère 6: Travaux publics et environnement

Investissements Dicastère 6	Compte - 2021	Budget - 2022	Budget - 2023	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	12 004 549,40	13 480 000	14 240 000	760 000	5,64	2 235 450,60	18,62
Recettes d'investissements	2 552 685,25	4 080 000	4 260 000	180 000	4,41	1 707 314,75	66,88
Excédent de dépenses	9 451 864,15	9 400 000	9 980 000	580 000	6,17	528 135,85	5,59

7 Bâtiments & Constructions

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Fonctionnement Dicastère 7	Compte - 2021	Budget - 2022	Budget - 2023	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	7 176 864,04	7 115 000	7 515 000	400 000	5,62	338 135,96	4,71
Revenus financiers	5 698 335,96	5 645 000	4 977 000	-668 000	-11,83	-721 335,96	-12,66
Résultat	-1 478 528,08	-1 470 000	-2 538 000	-1 068 000	72,65	-1 059 471,92	71,66

Question 25

La Ville s'est engagée à subventionner une partie du coût des travaux de nettoyage des graffiti sur les bâtiments privés. Cette subvention est-elle budgétée ? Quel est le montant maximum de subventionnement ?

Réponse

La décision du conseil municipal a été prise après l'élaboration du budget, il n'y a donc aucun montant budgété.

Le montant maximal de subventions par objet est de 50% du coût du nettoyage.

B. Compte des investissements

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Investissements Dicastère 7	Compte - 2021	Budget - 2022	Budget - 2023	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	643 568,13	1 500 000	2 990 000	1 490 000	99,33	2 346 431,87	364,60
Recettes d'investissements			3 700 000	3 700 000	0,00	3 700 000,00	0,00
Excédent de dépenses	643 568,13	1 500 000	-710 000	-2 210 000	-147,33	-1 353 568,13	-210,32

8 Urbanisme & Mobilité

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Fonctionnement Dicastère 8	Compte - 2021	Budget - 2022	Budget - 2023	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	28 665 643,00	30 601 000	31 990 000	1 389 000	4,54	3 324 357,00	11,60
Revenus financiers	13 053 170,09	14 885 000	15 537 000	652 000	4,38	2 483 829,91	19,03
Résultat	-15 612 472,91	-15 716 000	-16 453 000	-737 000	4,69	-840 527,09	5,38

B. Compte des investissements

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Investissements Dicastère 8	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 595 103,82	4 000 000	8 050 000	4 050 000	101,25	4 454 896,18	123,92
Recettes d'investissements	500 275,85	840 000	650 000	-190 000	-22,62	149 724,15	29,93
Excédent de dépenses	3 094 827,97	3 160 000	7 400 000	4 240 000	134,18	4 305 172,03	139,11

9 Sport, Jeunesse & Loisirs

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Fonctionnement Dicastère 9	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	12 198 749,58	12 489 000	13 072 000	583 000	4,67	873 250,42	7,16
Revenus financiers	1 357 216,95	1 989 000	1 994 000	5 000	0,25	636 783,05	46,92
Résultat	-10 841 532,63	-10 500 000	-11 078 000	-578 000	5,50	-236 467,37	2,18

B. Compte des investissements

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Investissements Dicastère 9	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Ecart B 2023 - B 2022		Ecart B 2023 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 010 769,47	2 570 000	3 550 000	980 000	38,13	539 230,53	17,91
Recettes d'investissements	173 917,00		350 000	350 000	0,00	176 083,00	101,25
Excédent de dépenses	2 836 852,47	2 570 000	3 200 000	630 000	24,51	363 147,53	12,80

III. AMENDEMENTS

Suite à l'étude du projet de budget 2023 et après vote à l'unanimité des 15 membres présents, la commission renonce à déposer des amendements à ce stade, mais se réserve le droit de le faire ultérieurement, comme le permet le règlement du conseil général, article 25.

IV. CONCLUSIONS

Généralités sur le budget 2023

Le budget 2023 prévoit un exercice équilibré, avec des charges de CHF 236.3 mios et des revenus de CHF 236.5 mios. Autant les charges (+ 8.29 mios) que les revenus (+ 11.82 mios) augmentent par rapport au budget 2022. Une partie non négligeable de ces hausses trouve son origine dans l'indexation des salaires du personnel et la prise en compte de l'augmentation du prix de l'énergie.

L'augmentation des recettes fiscales (+ 4.71% par rapport au budget précédent) est également intégrée, et cela malgré l'indexation des taux d'imposition communaux appliquée pour compenser les effets de la progression à froid, pour les personnes physiques, et les effets de la réforme fiscale fédérale (RFFA) concernant l'imposition des entreprises. Une amélioration est donc prévue après les fortes baisses de recettes liées à cette dernière, ainsi qu'à la crise sanitaire.

Il est à relever ici qu'une révision partielle de la loi fiscale cantonale, visant à réduire la charge d'impôt des personnes physiques par des mesures ciblées pour renforcer leur pouvoir d'achat, devrait être présentée au Grand Conseil durant l'année 2023. Pour Sion, cela conduirait à une réduction des recettes fiscales d'environ CHF 4 mios.

Avec CHF 38.26 mios, le montant des investissements bruts atteint son plus haut niveau au cours des dix dernières années. La marge d'autofinancement (78.2%) s'améliore par rapport au budget 2022 (64.7%) ; l'insuffisance de financement induit un recours à l'emprunt de CHF 5.7 mios. Selon la planification financière 2024-2027, qui n'intègre pas l'effet de la révision de l'imposition des personnes physiques évoquée plus haut, l'insuffisance de financement serait de CHF 3.7 mios par an : au vu de la situation sur le marché des capitaux, l'évolution de la dette et de son service (intérêts) devront faire l'objet d'une attention particulière. Cela étant, pour 2023, la charge d'intérêts diminue encore de CHF 300'000.- par rapport au budget précédent.

Au terme de l'année 2023, la fortune communale se montera à CHF 159.13 mios si les projections du budget présenté se réalisent.

Service Ressources Humaines

La commune de Sion croît, elle se doit d'avoir à l'avenir un véritable service des Ressources Humaines, digne d'une commune de plus de 35'000 habitants. Son exécutif profitera de la retraite de l'actuel responsable de la section pour la transformer en un service avec à sa tête un nouveau chef de service.

Cette transformation se fera sans modifier l'actuel nombre d'EPT en l'occurrence (1 chef de service au lieu d'un responsable de section, 2 assistantes à (80% et 70%), 1 collaboratrice salaires à 50%, et 1 apprentie).

La COGEST restera bien évidemment attentive à l'avenir sur la gestion de ce nouveau service.

Indexation des salaires et augmentation des subventions pour l'ASLAE

Le budget prévoit une indexation des salaires de 2,5 %, ce qui n'est plus arrivé depuis une dizaine d'années. Cette indexation est bienvenue et permettra d'atténuer les hausses globales des prix dues à l'augmentation du coût de la vie.

La Ville a également prévu d'augmenter les subventions à l'association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE). Cette manne supplémentaire permettra notamment de revaloriser les conditions salariales des collaborateurs et des collaboratrices de l'association qui proposera dès lors des salaires dans la moyenne de la branche.

Il est prévu également d'offrir de nouvelles places en structures d'accueil, que ce soit pour le parascolaire, les crèches ou les mamans de jour.

La COGEST salue cette démarche, qui permettra ainsi de faire bénéficier autant les professionnels de l'enfance que les familles installées sur la commune.

Energie

La municipalité a prévu un excédent de revenus de CHF 13 mios sur l'activité d'achat-vente d'énergie de partenaires, en hausse de CHF 5.8 mios par rapport au budget 2022 et de CHF 3.3 mios par rapport aux comptes 2021. Ce montant tient compte d'une augmentation de CHF 2.3 mios des frais des sociétés de partenaires, engendrée par une dissolution de réserve pour impôts en 2021 et par le coût de l'énergie en consommation propre.

L'augmentation du prix de l'énergie aura un impact estimé à CHF 2 mios sur les comptes de fonctionnement des bâtiments et infrastructure et ceci, en considérant des économies de 10%. La Ville de Sion a rejoint l'Alliance pour les économies d'énergie et les mesures préconisées sont d'ores et déjà opérationnelles dans les services. Ces mesures concernent l'éclairage public (patrimonial, des voies publiques, de Noël) et les bâtiments (chauffage, éclairage, informatique et appareils électriques).

Ces mesures d'économie ne pourront être visibles qu'en fin d'exercice, car la consommation des bâtiments et des infrastructures ne fait pas l'objet d'un suivi régulier. Il n'est dès lors pas possible de vérifier les mesures, de les ajuster et de prioriser les investissements. Un travail est en cours pour améliorer cette situation.

Le montant des subventions pour les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie a été doublé et s'élèvera à CHF 500'000.-. Lors de l'établissement du règlement y relatif, seul 3 mesures avaient été retenues. D'autres avaient été écartées par manque de moyens. Avec ce nouveau montant, ce règlement pourrait dès lors être reconsidéré.

Ce budget intègre des investissements d'environ CHF 4 mios pour des mesures liées à l'énergie.

On peut citer notamment,

- La réfection de toiture du centre scolaire de St-Guérin et du bâtiment Studer Innotec dans l'optique d'y installer des panneaux photovoltaïques,
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Centre scolaire de Champsec, du stade de Tourbillon et de la patinoire de l'ancien Stand,
- Le remplacement de différents éléments de fenêtres et portes du Bâtiment Route de Riddes 87,
- La réfection des façades de la piscine couverte de l'ancien Stand.

Oiken alimente chaque année un fonds de transition énergétique destiné à financer des projets d'installation de panneaux photovoltaïque, de remplacement de mats d'éclairage en LED, d'études, etc. A titre d'exemple, la pose des panneaux photovoltaïques du Centre scolaire de Champsec bénéficiera d'une subvention de CHF 150'000.- accordée par OIKEN par l'intermédiaire de ce fonds. Le règlement précise que la commune doit participer au moins de manière équivalente au projet pour en bénéficier. Dans une volonté de promouvoir la transition énergétique, la COGEST demande au Conseil municipal d'accélérer les projets de ce type et d'utiliser l'entier du fonds attribué chaque année.

Au niveau des investissements, on relève une augmentation du capital-actions de Sogaval de CHF 1.2 mios, en lien avec la construction des CAD, et une prise de participation dans la nouvelle société Energypolis SA.

Planification financière

La planification financière quadriennale laisse apparaître des excédents de revenus sur le compte de résultats et des investissements autofinancés à plus de 80%, ce qui indique une saine gestion du ménage communal. La COGEST salue la bonne santé financière de la Ville et relève cependant un nombre important d'incertitudes liées à la conjoncture actuelle comme l'inflation, la hausse des taux d'intérêts, la hausse du prix des matières premières ainsi que la révision partielle sur l'imposition des personnes physiques prochainement débattue au Grand Conseil. De plus, les dividendes d'Oiken SA pourraient être revus à la baisse lors des prochains exercices. Les revenus énergétiques devront être suivis de près. Enfin, les discussions en vue de la cantonalisation de l'aéroport et la répartition des charges de centralité pourraient aboutir à des économies.

La COGEST s'étonne que certains investissements majeurs pour les années à venir comme la réfection de la Planta et la rénovation de la caserne du feu ne figurent plus/pas dans la planification. Le Conseil municipal a décidé d'intégrer uniquement dans la planification les projets confirmés pour lesquels une estimation des coûts est réalisée. La planification financière doit toutefois donner une vue de l'évolution prévisible des investissements. A ce titre et pour les prochains exercices, nous proposons au Conseil municipal d'introduire également les projets encore non confirmés mais probables, en indiquant la nature de

l'investissement et une enveloppe budgétaire. La COGEST restera attentive à ce que le haut niveau d'investissements reste supportable pour la Ville et si nécessaire, que le Conseil municipal opère des choix bénéfiques pour sa population, selon une liste des priorités.

REMERCIEMENTS

La Commission remercie le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers communaux ainsi que les Chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année.

La Commission relève l'excellente présentation du budget faite par M. Dondainaz et l'en remercie vivement. Elle le remercie également pour sa précieuse collaboration et pour la mise à disposition des différents tableaux repris dans ce rapport.

V. VOTE FINAL

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter le projet de budget 2023 de la Ville de Sion, sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

Commission de gestion du Conseil général de Sion

Le Président



Rey Charles-André

La Vice-Présidente



Johanne Guex

La Rapporteure



Sierrro Fardel Christelle

LISTE DES PRESENCES - COMMISSION DE GESTION
Etude du budget 2023

Membres permanents

N°	Nom, Prénom	24.10.22	25.10.22	26.10.22	02.11.22	15.11.22	22.11.22	23.11.22
1	Rey Charles André Président PDC	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Présent
2	Guex-Crosier Johanne Vice-Présidente PS	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"
3	Sierra Fardel Christelle Rapporteuse PLR	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"
4	Vergères Pierre Michel Vice-Rapporteur UDC	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"
5	Baeriswyl Aline PS	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Président
6	Bornet Ruth PLR	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"
7	Bornet Patrick PLR	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"
8	Carruzzo Sébastien VERTS	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"
9	Courtine Mudry Ariane VERTS	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"
10	de Lavallaz Valérie PDC	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"
11	Gillioz Fernand PLR	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"
12	Micheloud Benoît PDC	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	Excuse	"

Conseil Général

